



Appel à candidatures : prix national de la construction bois 2020



Prix de la construction bois : 9ème édition. Concours à destination des architectes, maîtres d'oeuvre, constructeurs, maîtres d'ouvrage désirant proposer une ou plusieurs de leurs réalisations révélant le potentiel du matériau bois dans la construction, la rénovation ou la réhabilitation. Jusqu'au 28 février.

Les catégories sont : le neuf, les extensions, les surélévations, les aménagements intérieur et extérieur pour la maison individuelle comme pour les bâtiments de grande hauteur, publics ou privés.

Le **Prix National de la Construction Bois (PNCB)** a pour but de primer des bâtiments bois terminés (publics et privés), construits en France après le 1er janvier 2017, ainsi que les projets d'aménagement intérieur et extérieur en bois.

Ne peuvent concourir que des bâtiments comportant une part significative de bois en structure. Tout système constructif est ouvert au concours (colombage, poteau-poutre, ossature bois, bois massif empilé en madrier ou rondin, structures mixtes bois-béton, etc.). Dans le cas de la réhabilitation, ne pourront concourir que les bâtiments comportant une part importante de bois (mur manteau, réaménagement structurel en bois, ...). Les projets d'aménagement intérieur (mur/sol/plafond/fermeture/ouverture, agencement, mobilier, sièges, accessoire) doivent comporter au moins 50% de composants bois et dérivés.

Les candidatures se font en ligne jusqu'au 28 février 2020 sur :

www.prixnational-boisconstruction.org